Image not found or type unknown

Resiliation du contrat VAO fitness /Groupe lady fitness

Par **Saaalima**, le **02/10/2009** à **16:43**

Bonjour
j'ai été victime d'une arnaque de la part du groupe lady fitness Casablanca(Vao fitness).
face a l'harcélement de la personne responsable des adhérences/la commerciale (qui m'a rassuré que je pouvais résilier le contrat a tout moment)j'ai fini par céder a ces manœuvres et signer un contrat ou je m'engage durant 2 ans avec le groupe et qui autorise la société de me prélever les mensualités de mon compte.

j'ai passé 5 mois avec eux ,puis j'ai déménagé a Eljadida ,une ville ou le groupe ne dispose d'une salle, donc je ne vais pas pouvoir transférer mon abonnement.
je me suis adressé a lady fitness (Vao fitness puisque c'est le même groupe)afin d'effectuer une demande de résiliation, mais on m'a demandé de justifier les raisons pour lesquelles je souhaite résilier, suite a ça j'ai fourni les papiers demandés (demande de résiliation, attestation de travail,certificat de résidence,la copie rose du contrat)mais a ce jour je n'ai eu aucune réponse, après j'ai du fermer mon compte parce que je ne faisait plus de sport.

maintenant il y a cinq moins que m'a demande traine je n'ai eu aucune réponse de leurs part le directeur refuse de signer la résiliation je ne sais pour quelle raison
la société de crédit m'harcele et lady fitness refuse de me livrer l'attestation (de résiliation) et je ne sais plus a qui m'adresser parce que le siège lady fitness a Casablanca me font trainer sans resultat.
Maintenant on m'a conseillé de m'adresser a un avocat afin d'envoyer la demande de manière officielle et d'adresser la demande à la société de crédit aussi.

Est ce que cette procédure est suffisante pour que je puisse me libérer de cet engagement qui me tue ou qu'il va falloir faire d'autres démarches sachant qu'il y a d'autres personnes qui ont le même problème que moi .

si vous désirez plus d'information veuillez me contacter au numéro suivant :+212(0)664-48-74-80
merci
Cordialement Salima

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés